

# APPEL À PROJET POUR TESTER UN DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'OFFRE DE COMPENSATION

## PRÉSENTATION DE QUATRE PROJETS

2 & 3 OCTOBRE 2012



**Commissariat général au développement durable**  
**Service de l'économie, de l'évaluation et de l'intégration**  
**du développement durable**  
**<http://www.developpement-durable.gouv.fr>**

## DESCRIPTIF DES OPÉRATIONS EXPÉRIMENTALES D'OFFRE DE COMPENSATION

Suite à un appel à projet lancé par le Ministère du développement durable en juin 2011, quatre opérations pilotes ont été sélectionnées pour expérimenter le mécanisme d'offre de compensation. Ces opérations viennent compléter l'opération pilote menée depuis 2008 par CDC Biodiversité sur le site Cossure, en région PACA.

L'expérimentation d'offre de compensation consiste pour un opérateur à anticiper la demande potentielle de compensation, en particulier dans des territoires où la pression sur les milieux naturels est forte. L'opérateur assure la maîtrise foncière ou d'usage de terrains et met en œuvre des actions écologiques de long terme générant une additionnalité écologique, dans la perspective de valoriser ultérieurement ces actions au titre de la compensation auprès de maîtres d'ouvrage ayant une obligation de compensation.

Parmi les avantages potentiels de ce mécanisme figurent la mise en place de projets d'envergure liés à la mutualisation des mesures compensatoires (notamment pour les petits projets), la réalisation effective de la mesure compensatoire avant la survenue de l'impact, et le renforcement de sa pérennité.

Forte de ces avantages, cette approche expérimentale reste conditionnée à des modalités opératoires qui doivent être testées et évaluées. Le principe même d'une anticipation de mesures compensatoires demande à être étudié sur des cas concrets, afin d'en évaluer les avantages et les risques. C'est tout l'objet des opérations expérimentales présentées ci-dessous, qui seront menées par quatre opérateurs sous le pilotage d'un comité national (services centraux du MEDDE, DREAL, Conseil national de la protection de la nature) et d'un comité local.

### Opération sur le Hamster d'Alsace, menée par CDC Biodiversité et In Vivo

L'opération sera conduite sur le territoire du Kochersberg, à l'ouest de l'agglomération strasbourgeoise, en complémentarité du plan national Hamster. Elle consistera à mettre en place des couverts agricoles favorables au Hamster (5/6 de blé et 1/6 de luzerne en remplacement de surfaces équivalentes de maïs, achat de céréales sur pied) et à mener des opérations de renforcement de populations (relâchers) avec l'ONCFS sur 5 ans. Les mesures seront mises en place grâce à un conventionnement avec des agriculteurs volontaires, selon des durées de conventionnement décidées au cas par cas (le minimum étant de 3 ans) et pouvant être prolongées de façon tacite. Le conventionnement sera géré globalement par l'opérateur à l'échelle du territoire, de façon à maintenir le niveau souhaité de couverts favorables. La part de foncier sécurisé par acquisition sera marginale par rapport aux conventionnements. L'opération permettra de répondre à un besoin de compensation important relativement à une espèce protégée, selon une approche globale et cohérente pour le milieu agricole.

### Opération sur les zones humides en Bretagne, portée par Dervenn et menée par une société coopérative d'intérêt collectif

L'opération sera conduite par une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), permettant une vision d'ensemble à la fois des enjeux du territoire et de la compensation. Cette société sera composée de 6 collègues : opérateurs de compensation (experts, techniciens), partenaires

financiers, collectivités locales, experts, propriétaires et gestionnaires, salariés. L'opération sera menée sur le bassin versant de l'Aff, au sud-ouest de Rennes. Elle vise à restaurer, réhabiliter ou créer au moins 600 ha de zones humides, à replanter de 90 à 180 ha de boisements et à restaurer environ 50 ha d'habitats boisés.

Les unités créées permettront de compenser les impacts sur des zones humides, des espaces boisés et les espèces protégées associées, principalement liés à de petits projets d'aménagement (ZAC, fermes solaires, etc.). Les unités consisteront en un « actif de compensation composite », constitué d'un cœur d'actif (entité créée, réhabilitée ou restaurée), de zones de production de services écosystémiques (réseau bocager, paysage, fonctionnalité) et d'actions complémentaires hors demande de compensation. Cette approche de valorisation permet d'intégrer la biodiversité générale dans le dispositif de compensation, en plus des espèces et habitats remarquables concernés par l'opération.

### **Opération sur la biodiversité de montagne en Rhône-Alpes, portée par EDF et menée par une association dédiée**

L'opération sera conduite par une association dédiée composée de représentants d'EDF, de collectivités locales, d'associations environnementales et de chasse, de la profession agricole et de l'ONCFS. Elle consiste principalement à restaurer et gérer ensuite par pâturage des habitats d'accueil pour les galliformes de montagne dont le Tétrás-Lyre, sur le site de Combe Madame, propriété d'EDF qui mettra son foncier à disposition de l'association à titre gratuit. Des mesures d'accompagnement permettant de maîtriser le dérangement humain seront également mises en place (balisage de sentiers, etc.). L'opération vise à compenser pour moitié au maximum les besoins de compensation d'EDF, et pour l'autre moitié les besoins de compensation d'autres maîtres d'ouvrage. Le site étant hétérogène, quatre types d'unités seront proposés à la vente (milieux alpins, aquatiques, forestiers semi-ouverts et forestiers fermés), selon une méthode d'évaluation qui sera développée spécifiquement pour l'opération en partenariat avec des chercheurs (MNHN, CNRS). Pour assurer la vocation écologique du site, celui-ci pourrait être intégré à la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

### **Opération sur les milieux terrestres et dulçaquicoles méditerranéens en Languedoc-Roussillon**

L'opération consiste à créer une synergie entre des espaces ouverts et des milieux boisés, par la restauration d'une vaste surface de pelouses méditerranéennes sur un même tenant et par l'amélioration écologique de milieux boisés (ouverture de clairières, réseau de mares, gestion en futaie irrégulière). Le site, dont la surface pourrait atteindre près de 1 000 ha selon les possibilités d'acquisition foncière, s'inscrit dans le site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault. Au vu de cet emplacement, l'opération devra être cohérente et complémentaire au futur DOCOB en termes d'objectifs et d'actions. L'opération permettra de compenser les impacts sur les milieux concernés par l'opération, issus de projets liés à l'évolution démographique (urbanisation), au développement des énergies renouvelables et aux carrières. La zone d'implantation de ces projets exclura le secteur de l'Aude et des Pyrénées-Orientales ainsi que le site Natura 2000. Les zones forestières à l'ouest du site qui seront préservées en l'état (vieillesse) ne seront pas concernées par les unités proposées à la vente. Pour assurer la vocation écologique du site, au terme de l'opération, le terrain sera cédé à un organisme reconnu d'utilité publique.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Appel-a-projet-pour-tester-un.html>